

# **Organisation de la filière plantain et propension à coopérer de ses acteurs : une étude expérimentale de terrain en Côte d'Ivoire**

## **Résumé**

La notion de coopération a une longue histoire en économie. Selon la main invisible d'Adam Smith, seul le marché permet de faire converger les intérêts individuels vers l'intérêt social (collectif). Toutefois, en Côte d'Ivoire, si l'offre en plantain satisfait les besoins (alimentaires et source de revenus) de millions de personnes, le marché reste insuffisamment organisé. Un problème qui préoccupe les autorités, qui n'ont cessé, de promouvoir l'idée coopérative au sein des structures coopératives. Cependant, le mouvement paysan ne suscite pas une grande adhésion des acteurs de la filière. Alors même, que toutes actions de valorisation par la mutualisation, bénéficieraient à tous les maillons de la filière, sans engendrer des coûts supplémentaires.

Est-ce dû au comportement peu coopératif de ses acteurs? En effet, au-delà des arguments évoqués par la littérature coopérative des pays du sud et au vu de la récurrence du problème, nous mesurons l'effet du comportement individualiste des principaux opérateurs, dans l'émergence de la coopération. Ces travaux visent donc à étayer les principaux déterminants de leur propension à coopérer. En effet des symptômes non encore élucidés, peuvent être à l'origine de ce problème. Surtout que le mouvement coopératif, s'est développé dans des sociétés où les associations traditionnelles d'entraide et de crédits mutuels régissaient l'ordre social (Noumen 2008, p273).

Pour ce faire, 60 professionnels sont exposés à trois traitements, tous de type financement d'un bien public. Les conditions expérimentales, nous permettent de contrôler le contexte des décisions, en comparant les comportements des acteurs de la filière plantain (notre groupe témoin), à ceux d'une filière où le niveau d'organisation, est plus important. Nous faisons le choix des acteurs de la filière banane de dessert, qui sert donc de groupe de contrôle. Ce second groupe « banane » présente des caractéristiques socio-économiques assez similaires à celles du plantain. Les expériences sont menées directement sur les sites d'activités des sujets. L'intérêt de placer les agents dans leur contexte se justifie pour le fait qu'ils associent à leur stratégie les éléments spécifiques à leur environnement et prennent donc leurs décisions comme s'ils étaient en situation réelle. Nous comparons donc les contributions de 4 groupes des producteurs, des commerciaux professionnels à l'enveloppe commune.

Nos résultats montrent globalement une forte contribution des sujets au pot commun. Nos tests de comparaison montrent que les opérateurs de la filière plantain, ne sont pas moins coopératifs que leurs homologues de la banane mieux organisés. Leur taux de coopération moyen est de 69% et 50%, au cours de l'expérience. Les producteurs de plantain sont néanmoins beaucoup plus coopératifs, que leurs homologues de la banane ou leurs partenaires commerciaux. Les tests nous montrent également que les agriculteurs à l'amont des filières sont plus coopératifs que les commerciaux, il n'y a d'ailleurs pas de différence significative des contributions de ces derniers qu'il soit de la filière plantain ou banane. Une régression économétrique est réalisée dans le but d'expliquer le niveau de coopération des agents. Ces résultats indiquent qu'appartenir à la filière plantain, qu'être agriculteur avec un certain âge (en valeur décroissante) affecte positivement le degré de coopération. Toutefois, être membre d'une organisation coopérative et travailler en réseau peut affecter négativement le comportement coopératif.

Ainsi, nous ne trouvons aucune relation tangible entre leur comportement individualiste des acteurs et les insuffisances d'organisation avérées. La faible adhésion des acteurs de la filière aux activités

collectives, n'est pas due qu'à leur préférence individualiste mais aux conditions de marché et aux préférences sociales influençant leur décision. Au regard des observations issues des différents traitements, les conditions favorables à l'émergence de la coopération, pourraient s'articuler autour : (1) de la promotion de l'idée coopérative au niveau des maillons en amont de la filière (2) de la constitution de groupe de petite taille comme promu dans la nouvelle loi coopérative, (3) de la mise en place des mécanismes d'incitation et de pénalité, (4) de l'amélioration des conditions de marché, par une coordination hiérarchique claire de l'aval de la filière.